

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## DES VALLÉES DE LA BRAVE ET DE L'ANILLE

### Délibération N°20230226

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

#### Étaient Présents :

Date de convocation

16 février 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

Date d'affichage

16 février 2023

#### Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 37

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à PLUT Jean-Claude  
M. CHERON Michel  
M. FOUCAULT Yves  
M. GAUTHIER Renaud  
M.MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques  
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin  
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole  
M.NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe  
Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc  
Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry  
Mme PRIEUR Sergine  
Mme RENARD Candy  
Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

## **OBJET : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique**

### **CONTRAT POUR LA MISSION SUIVI-ANIMATION**

Vu les statuts de la communauté de communes en notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20230201 du 23 février 2023 considérant d'intérêt communautaire la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique,

Monsieur le Président informe que dans le but de simplification, le cabinet qui suivra l'animation de ce dispositif est le même opérateur que l'OPAH (Citémétrie) pour l'année 2023 soit jusqu'au 31 décembre 2023.

La présente convention a pour objet le déploiement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique sur le territoire de la CCVBA pour l'année 2023, à savoir la réalisation de :

- 70 actes A1 - Information de 1er niveau : juridique, technique, financière et sociale
- 50 actes A2 - Conseil personnalisé pour les logements individuels
- 4 actes A4 - (A.4 logements individuels) Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (Phases amont du chantier)

- 4 actes A4 incluant la mobilisation des aides financières (Aide MaPrimeRénov' comme CEE) pour les ménages les plus en difficultés.
- L'animation d'une permanence physique par un chargé d'opérations à raison de 3h/permanence.

| Acte métier SARE | Libellé mission  | Objectif estimatif sur 2023 | Unité     | Prix unitaire HT | Prix unitaire TTC | Montant total HT   | Montant total TTC  |
|------------------|--|-----------------------------|-----------|------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| A1               | Information de premier niveau                          | 70                          | ACTE SARE | 8,40 €           | 10,08 €           | 588,00 €           | 705,60 €           |
| A2               | Conseil personnalisé                                   | 50                          | ACTE SARE | 60,50 €          | 72,60 €           | 3 025,00 €         | 3 630,00 €         |
| A4               | Accompagnement des ménages à la réalisation de travaux | 4                           | ACTE SARE | 900,00 €         | 1 080,00 €        | 3 600,00 €         | 4 320,00 €         |
| A4-2             | Accompagnement des ménages à la réalisation de travaux | 4                           | ACTE SARE | 1 285,00 €       | 1 542,00 €        | 5 140,00 €         | 6 168,00 €         |
| C1-C2            | Animation  | 1                           | -         | 2 800,00 €       | 3 360,00 €        | 2 800,00 €         | 3 360,00 €         |
| PERM             | Tenue d'une permanence technique de 3h en commune      | 6                           | PERM      | 110,00 €         | 132,00 €          | 660,00 €           | 792,00 €           |
| <b>TOTAL</b>     |  |                             |           |                  |                   | <b>15 813,00 €</b> | <b>18 975,60 €</b> |

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter la proposition de la société CITEMETRIE, relative à une mission de suivi animation pour une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), pour un montant de 15 813.00 € HT, soit 18 975.60 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis correspondant.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition de la société CITEMETRIE, relative à une mission de suivi animation pour une Plateforme territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), pour un montant de 15 813.00 € HT, soit 18 975.60 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le devis correspondant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS